



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION- DISCIPLINE- TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N°1653 DU 05 OCTOBRE 2020

Le Chef de l'Etat a procédé à la pose de la 1^{ère} pierre du 2^e terminal à conteneurs du Port Autonome d'Abidjan

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a procédé, ce lundi 05 octobre 2020, à la pose de la première pierre des superstructures du deuxième terminal à conteneurs du Port Autonome d'Abidjan, en zone portuaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du repositionnement durable de notre port comme premier port de la côte ouest-africaine et hub port de référence sur la façade atlantique de l'Afrique.

Ce deuxième terminal permettra d'accueillir et de traiter des navires porte-conteneurs avec 16 mètres de tirant d'eau contre 11,5 mètres actuellement, d'améliorer les cadences de traitement des navires porte-conteneurs, de supprimer le temps d'attente des navires et d'accroître l'attractivité du Port d'Abidjan pour les armateurs.

Le Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan, M. Hien Yacouba SIE, a indiqué que ce terminal, d'un coût total de 596 milliards de F CFA, aura une capacité de 1,5 millions de conteneurs contre 1 million de conteneurs pour l'ancien terminal, et contribuera à la création de 450 emplois directs.

Il a salué le retour du Port d'Abidjan dans le concert des ports qui comptent, avec plus de 1000 milliards de F CFA investis depuis 2011 et le franchissement, en 2019, pour la première fois de son histoire, de la barre de 25 millions de tonnes de marchandises.

Le Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan a, enfin, évoqué les perspectives pour le Port d'Abidjan, notamment la construction d'un complexe industrialo-portuaire avec des zones franches développées sur les réserves foncières, sur l'île boulay et à l'Ouest du canal de Vridi.

Le Ministre des Transport, M. Amadou KONE, a, pour sa part, exprimé la gratitude de la communauté portuaire au Président Alassane OUATTARA, pour avoir bien voulu accepter de signer le décret portant statut des dockers. Ce décret rentrera, selon lui, en application le 1^{er} janvier 2021.

Au terme de la cérémonie, le Président de la République a salué la construction de ce deuxième terminal à conteneurs qui, permettra d'accroître la fluidité au Port d'Abidjan et de créer de nombreux emplois, notamment pour les jeunes.

Il a, en outre, indiqué que le lancement de ce projet est la preuve de la stabilité de notre pays et de la confiance des investisseurs.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a invité ses concitoyens à continuer de cultiver les valeurs de cohésion sociale et de paix, indispensables au développement.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Léon FOSSOU,
Direction de la Communication / Service Presse et Information -

Tél : (+ 225) 20 31 43 27 - 07 93 69 12

Email: leon.fossou@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci